

Sarcelles, le **13 JAN. 2026**

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

A l'ouverture de la séance, qui s'est tenue le 12 janvier 2026, 8 membres du Conseil d'Administration étaient présents, soit un nombre inférieur au quorum prévu par les dispositions de l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles qui stipule que : "Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. Si ce nombre n'est pas atteint, une nouvelle convocation est adressée aux membres du conseil dans les conditions prévues à l'article R. 123-16. Le conseil peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents."

Je vous informe que la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, aura lieu le :

LUNDI 19 JANVIER 2026 à 18h00,
SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE « Le Village »

3 rue de la Résistance
95203 SARCELLES CEDEX

L'ordre du jour est le suivant :

0.1 Liste des décisions

I. PÔLE DIRECTION

1 Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

II. PÔLE PETITE ENFANCE

2 Convention d'objectifs et de financement concernant la Prestation de Service Unique (Relais Petite Enfance) N°2025-20 du 31 mars 2025 - Avenant à la subvention Relais petite enfance – Missions renforcées

III. QUESTIONS DIVERSES

Afin de permettre leur instruction, il est souhaitable de transmettre les questions diverses en amont de la séance, au Président, à la Vice-présidente et à la Directrice.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un pouvoir, ainsi que les rapports de présentation et projets de délibérations.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du CCAS,
Et par délégation,
~~La Vice-Présidente~~

Charlotte RABIH